

LIVRET D'ACCUEIL PARENTS – ELEVES



Présentation générale de l'établissement :

Le lycée Guynemer est labellisé *lycée des Métiers de l'Industrie et du Numérique*. A dimension humaine, situé dans un cadre exceptionnel au pied des Pyrénées avec de grands espaces de verdure, c'est un établissement récent, lumineux et aéré. Il est régulièrement doté de nouveaux équipements, avec du matériel à la pointe des dernières technologies, en lien avec le bassin économique local. Les plateaux sont labellisés pour des certifications professionnelles d'entreprises. Le lycée est aussi conventionné Erasmus + pour des stages à l'étranger.

Les équipes assurent un suivi individualisé des élèves, les effectifs en demi-classes permettant un accompagnement de proximité. Les résultats aux examens sont très bons et les poursuites d'études nombreuses (plus de 50% des élèves). Les formations, en adéquation avec le bassin économique local très porteur, permettent une insertion professionnelle rapide.

L'établissement est de plus labellisé « Etablissement Entrepreneur ». Cette démarche nous amène à définir les valeurs que nous souhaitons mettre en œuvre : *le savoir-être, les valeurs relationnelles, les compétences, la motivation et la confiance*. A cette fin nous sensibilisons nos élèves à la création d'entreprise et aux compétences clefs liées à ces valeurs.

Fonctionnement de l'établissement :

- Horaires des cours :

Lundi Mardi Jeudi	8H-17H50
Mercredi	8H-12H
Vendredi	8H- 16H50

Le portail d'entrée est fermé de 7h55 à 8h00 et de 13h40 à 13h45.

- Horaires de l'internat :

- Lever 6H55
- Petit-déjeuner entre 6H45 et 7H30
- Dîner 18H45
- Etude surveillée 20H00- 21H00
- Coucher 22H

Accueil des élèves qui habitent loin le dimanche soir de 19H30 à 22H00, une navette part de la gare vers le lycée le dimanche soir après le dernier train.

- Les absences et retards :

Un élève qui arrive après la sonnerie ne sera pas accepté en cours et devra impérativement se rendre d'abord au bureau de la vie scolaire pour signaler son retard. Toute absence devra être justifiée par écrit par les parents ou par l'élève majeur. Le lycée devra être prévenu le plus tôt possible par mail ou par téléphone. Au retour, il ne faudra pas oublier de passer au bureau de la vie scolaire pour notifier le motif de l'absence par écrit. Des absences injustifiées pourront faire objet de punition.

- Les régimes :

Chaque élève a le choix d'être interne 4 ou 5 jours, demi-pensionnaire (DP4-DP5) ou d'être externe et acheter des tickets à l'unité au bureau de l'intendance. Le changement de régime doit rester exceptionnel et n'est pas autorisé en cours de trimestre (cf règlement intérieur). Les tarifs, fixés par la Région, sont les suivants :

	Demi Pension 4 jours	Demi Pension 5 jours	Internat 4 jours	Internat 5 jours
Septembre Décembre	168.00€	196.70€	521.36€	563.18€
Janvier Mars	144.00€	168.60€	446.88€	482.73€
Avril Juin	120.00€	140.50€	372.40€	402.28€
TOTAL	432.00€	505.80€	1340.64€	1448.19€

Les périodes de formation en entreprise (PFMP) :

Les périodes de formations en milieu professionnel sont obligatoires et font partie intégrante de la formation. Les dates des PFMP ont été communiquées à l'inscription au lycée, le cas échéant vous pouvez les retrouver sur notre site internet.

Les jeunes de seconde sont accompagnés et formés à la recherche d'une entreprise d'accueil dès le mois de septembre. Un professeur référent est attribué à chaque élève, celui-ci se charge de suivre et d'orienter ses recherches afin de lui permettre de trouver une entreprise d'accueil.

Quelques conseils pour aider votre enfant dans vos recherches :

1. Effectuer avec lui la sélection d'entreprises cibles en fonction des projets professionnels de votre enfant (s'il en a déjà un) et des préconisations des professeurs d'atelier en prenant en compte les possibilités de déplacement ou d'hébergement (réseau personnel de la famille ou autre lycée avec internat).
2. Cibler les entreprises de votre secteur géographique et qui travaillent dans le domaine de la formation en cas d'hésitation se rapprocher du professeur référent pour valider l'entreprise d'accueil.
3. Pensez à faire fonctionner votre réseau familial, amical, personnel et professionnel. Une liste d'entreprises ayant déjà pris des élèves en stage est disponible, n'hésitez pas à contacter le professeur référent ou le DDFPT.
4. Utiliser le CV et la lettre de motivation préparés au lycée pour les démarches.

En cas de difficultés dans les recherches, n'attendez pas, votre enfant doit se rapprocher au plus vite de son professeur référent (plus la date de début de stage est proche plus il est difficile de trouver une entreprise d'accueil).

Lorsque l'entreprise d'accueil est trouvée :

1. Faire compléter et tamponner la fiche individuelle de recherche de stage par l'entreprise et la transmettre au professeur référent ou au bureau du DDFPT pour édition des conventions.
2. Les conventions sont créées en trois exemplaires (1ex famille, 1ex lycée et 1ex entreprise), il faut la signature du proviseur, du professeur référent, des parents et de l'entreprise.
3. Un exemplaire de la convention doit être remis au bureau du DDFPT AVANT le début du stage.

L'Association sportive :

L'A.S. joue un rôle complémentaire au projet E.P.S. Elle est ouverte à tous les élèves scolarisés au lycée Guynemer, lycée des métiers de l'industrie, à condition d'être apte au sport (certificat médical) et d'être à jour de la cotisation. Elle permet l'acquisition d'une culture sportive et corporelle. Les activités sont choisies en concertation avec les professeurs d'E.P.S. du district et nous retenons celles qui concernent le plus grand nombre d'élèves du lycée Guynemer.

La Maison des Lycéens (MDL):

La Maison des Lycéens (ou Foyer) est un lieu au sein du lycée où les élèves se retrouvent pour jouer au billard, au ping-pong, à des jeux de société et au babyfoot. Une vente quotidienne de petits pains pour le goûter est organisée par les élèves eux-mêmes. L'argent récolté finance de nouvelles sorties.

Des sorties telles que Paintball, Ski à la Pierre-Saint-Martin, Cinéma sont organisées. Une sortie cinéma est généralement organisée les mercredis après-midi.

Pour être membre, il suffit de payer une petite cotisation annuelle, ce qui permet de financer une partie des sorties. Tous les élèves peuvent cotiser.

Les Instances du lycée : CA, CVL, conseils de classe

Il est très important, pour la vie de l'établissement, que chaque membre soit représenté et présent aux différentes instances : conseil d'administration (CA), conseils de classe ou conseil des délégués pour la vie lycéenne (CVL). Ces instances participent activement au fonctionnement du lycée. Les élections ont lieu la 5^{ème} semaine de la rentrée mais les listes doivent être définies plus tôt.

Pour vous présenter, merci aux parents de prendre contact auprès du secrétariat de direction et aux élèves de se rapprocher de la vie scolaire.

Les dispositifs d'accompagnement :

Outre l'accompagnement personnalisé inscrit à l'emploi du temps des élèves, différents dispositifs sont proposés par le lycée pour accompagner les élèves :

- Le tutorat : il s'agit d'une aide individualisée faite par un professeur ou un AED, d'un soutien essentiellement sur les méthodes de travail et d'organisation.
- Le dispositif « devoirs faits » : proposé aux élèves de 3^{ème}, il s'agit d'un temps dédié et encadré pour que l'élève fasse ses devoirs.
- L'étude dirigée : une aide au travail sur les temps d'étude peut être proposée aux élèves lycéens.
- L'internat externé : l'élève reste à l'internat jusqu'à l'étude du soir mais rentre pour dormir chez lui à l'issue de ce temps d'étude (20h30), il peut être proposé pour un ou deux soirs par semaine afin de faciliter les conditions de travail.
- Les aménagements pour raison de handicap et les PAP (plans d'accompagnement personnalisés) destinés aux élèves handicapés ou ayant des troubles constatés médicalement, pour la mise en place de ces dispositifs, un RV avec l'infirmière doit être effectué.

Contacts :

Le secrétariat de direction Mme Cornero	05.59.39.03.05	ce.0640049f@ac-bordeaux.fr
La vie scolaire	05.59.39.03.05	vie-scolaire1.0640049F@ac-bordeaux.fr
L'internat	06.09.41.66.82	
L'intendance	05.59.39.01.14	gest.0640049F@ac-bordeaux.fr
Le DDFPT M. Trinsoutrot	05.59.39.79.40	xavier.trinsoutrot@ac-bordeaux.fr
L'infirmière Mme Gardeux	06.16.93.42.10	Nadine.Gardeux@ac-bordeaux.fr
L'assistante sociale Mme Castets	05.59.39.03.05	Benedicte.Castets@ac-bordeaux.fr
La psychologue-E.N. Mme Dessene	05.59.39.03.05 05.59.39.18.28	cecile.dessene@ac-bordeaux.fr ce.cio-oloron@ac-bordeaux.fr

Consultez notre site internet pour de plus amples renseignements :

<http://lycee-guynemer.com>